

## SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE

|             |                |          |                          |           |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau : | Modalités :              | Tarifs :  |
| AA088       | 2 jours - 14 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 1753,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 25/06/2024 au 26/06/2024
- Du 02/09/2024 au 03/09/2024

### OBJECTIFS

- Analyser et identifier les risques anormaux du portefeuille
- Déterminer les moyens de redressement des résultats à mettre en œuvre
- Détecter la fraude

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Chacune des parties du programme fait l'objet d'un exposé illustré d'exemples concrets. Des questionnaires et des cas pratiques facilitent l'assimilation des connaissances et des réflexes. Deux cas réels (multirisque et automobile) sont proposés sous forme de mises en application à traiter en groupe afin de valider les acquis.

### **Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance , formateur expert de l'Ifpass.

## PROGRAMME

### A. Rôle de la surveillance du portefeuille

1. Appréhender l'importance de la surveillance du portefeuille au regard de la législation actuelle
2. Sauvegarde des résultats
3. Redressement et amélioration des résultats
4. Maintien de la compétitivité de l'entreprise
5. Remontées d'informations

### B. Détection des risques anormaux

1. Sources d'information
2. Traitement de l'information
3. Ratios utiles

### C. Moyens d'intervention

1. Majorations de cotisations
2. Franchises
  - a) insertion d'une franchise
  - b) augmentation de la franchise existante
3. Mise en place ou renforcement des moyens de prévention
  - a) adéquation de la mesure à la sinistralité
  - b) contrôle de la mise en place
  - c) sanction du non-respect
4. Résiliation

### D. Mise en oeuvre des mesures

1. Avenant au contrat
2. Quittance majorée
3. Résiliation du contrat

### E. Fraude

1. Déclaration frauduleuse du risque
2. Déclaration frauduleuse du sinistre
3. Sanctions

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Chargés de la surveillance du portefeuille  
Gestionnaire de contrats d'assurance  
Gestionnaires d'indemnisation des particuliers  
Conseillers clientèle  
Managers d'équipe commerciale

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes  
+ pratique d'un an minimum.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1753,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:18